

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 AVRIL 2023

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 avril 2023 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
M. Anthony Laroche	M. Roger Heath
M. Peter Buzzell	

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-03/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

2023-04-03/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

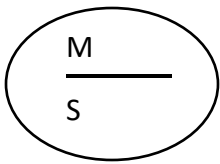
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars 2023.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2023-04-03/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



PROCÈS-VERBAUX



6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 2) TCCC : Monsieur Roger Le Blanc fait son rapport.
- 3) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

Aucun.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2023-04-03/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9453 à 9477 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 79 526.26 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du rapport financier 2022 du vérificateur externe.

Dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

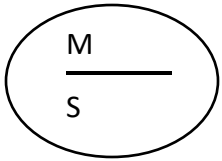
7.3.1 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIR DE LA VILLE DE COATICOOK ET LA RÉPARTITION DE LA DETTE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE COATICOOK

2023-04-03/5

CONSIDÉRANT la résolution no. 2022-11-07/5 qui accepte la dernière proposition de la Ville de Coaticook, soit la proposition du 20 octobre 2022 avec une répartition de l'augmentation des coûts sur 5 ans ;

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité de Compton d'une entente transitoire d'une année, souhaitant plus de temps pour déposer de nouveaux scénarios ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente transitoire doit être unanime pour les 11 municipalités, sinon les municipalités seront appelées à se prononcer sur l'offre initiale de la Ville de Coaticook ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Dixville est satisfait de la proposition de la Ville de Coaticook ainsi que des services loisirs reçus par cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions pour en venir à une entente avec la Ville de Coaticook perdurent depuis le mois de mai 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

DE réitérer notre volonté à signer l'offre de la Ville de Coaticook ;

DE refuser la proposition de la municipalité de Compton pour une entente transitoire ;

DE faire parvenir une copie de cette résolution à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

7.3.2 ADHÉSION 2023-2024 AU CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

2023-04-03/6

ATTENDU QUE le COGESAF est présentement en période de renouvellement des adhésions annuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adhérer au COGESAF au prix de 75 \$ pour la prochaine année et de nommer M. Anthony Laroche à titre de représentant.

7.3.3 EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2023-04-03/7

CONSIDÉRANT le besoin d'une adjointe administrative à 30 heures par semaines, répartis sur 4 jours par semaine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'engager madame Kristine Côté à titre d'adjointe administrative, à compter du 4 juin 2023, selon les conditions prévues au contrat d'embauche.

7.3.4 ADHÉSION 2023 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE)

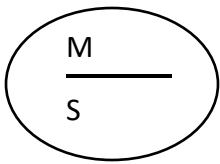
2023-04-03/8

ATTENDU QUE le CSLE est présentement en période de renouvellement des adhésions annuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'adhérer au CSLE au prix de 70 \$ pour la prochaine année et de nommer M. Teddy Chiasson et Mme Danielle Lamontagne à titre de représentants.

8.0 RÉSOLUTIONS

Aucune.



PROCÈS-VERBAUX



9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 251-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS LIÉES AUX CANTINES ET CERTAINS ÉLÉMENTS LIÉS AUX USAGÉS

2023-04-03/9

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun d'adopter le second projet de règlement n°. 251-23 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions liées aux cantines et certains éléments liés aux usagés ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 mars 2023 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été régulièrement adopté à cette même séance le 6 mars 2023 ;

ATTENDU qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent second projet de règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que des copies du second projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C-27.1) ;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 3 avril 2023 à 18 h 45 ;

ATTENDU que le second projet de règlement comporte une modification mineure concernant les dates d'opération, depuis le premier projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le second projet de règlement n° 251-23 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions liées aux cantines et certains éléments liés aux usagés. Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Le Blanc pose des questions sur la définition de cantines mobiles dans le second projet de règlement no. 251-23.

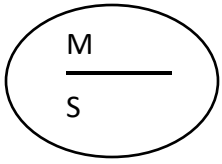
11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-04-03/10

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 22.

Greffier-trésorier

Mairesse



PROCÈS-VERBAUX



Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.